

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2020 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Laurence LÉPINE - Joëlle URVOIS - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Anne-Martine GUILLOUX donne pouvoir à Joëlle URVOIS - Laurent BOULO donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Nadège VÉRON donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN - Dominique WEBER donne pouvoir à Catherine LACROIX - Dominique MIGAULT donne pouvoir à Hélène CHALLIER.

Secrétaire de Séance : Françoise JOUNIER

Monsieur le Maire demande à Françoise JOUNIER, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019.

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-Annick DURAND.

Marie-Annick DURAND rappelle les objectifs de la révision du Règlement Local de Publicité. Puis elle demande à Monsieur Yoan FIASCHI du Cabinet EVENCONSEIL de présenter le règlement.

1 – Révision du règlement local de publicité – Approbation du Règlement Local de Publicité

A l'issue de la présentation de Monsieur FIASCHI, Monsieur le Maire le remercie pour sa prestation.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Anne-Gaëlle RÉVAULT.

Anne-Gaëlle RÉVAULT se dit surprise de ne pas avoir trouvé dans le rapport, contrairement aux enquêtes publiques précédentes, les réponses du commissaire enquêteur aux observations formulées par les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire lors de l'enquête publique.

De façon générale, le Règlement Local de Publicité (RLP) ne va pas assez loin dans la lutte contre la pollution visuelle, le gaspillage des ressources induit, l'incitation à consommer toujours plus et le conditionnement des esprits. Notre société surconsomme et notre planète se consume. Les élus de son groupe attendaient un règlement plus réaliste. Restrictif, contrecarrant les dérives de notre société. Plus de sobriété et moins d'ébriété consumériste.

Ils souhaitent réduire progressivement la publicité extérieure afin d'entrer réellement dans la transition écologique. L'action concrète est indispensable. Il ne faut pas s'arrêter à des actes symboliques ; une politique ambitieuse est nécessaire.

Ils demandaient l'interdiction de toutes les publicités lumineuses et bien évidemment aussi des publicités numériques. Le fort impact dans le paysage et pour la sécurité routière est noté dans les différents documents. Ils ont été surpris de lire dans le règlement que les publicités lumineuses resteraient autorisées alors qu'au Conseil municipal du 25 mars Monsieur le Maire avait dit que « dans le règlement, toutes les publicités lumineuses sont interdites sur le territoire ». Entre temps, ils ont été informés que les communes avaient interdiction d'interdire les publicités lumineuses et les publicités numériques. Vu les différents débats tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat ils ont l'espoir de voir la loi française changer soit en interdisant ces panneaux, soit, au moins, en permettant aux communes de le faire.

Néanmoins, ils pensent que le règlement aurait pu aller plus loin à propos de cette pollution lumineuse. Ils ont lu dans un guide pratique de la réglementation de la publicité extérieure du ministère de l'écologie que « rien n'interdit d'interdire la publicité lumineuse ». Il semble donc possible d'interdire les publicités lumineuses non numériques. Sans oublier que le parc d'activités de Villejames est inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Brière « où toute publicité est interdite (interdiction relative), c'est par le biais du RLP que la publicité est possible, de manière nécessairement encadrée ». Il est donc sûrement possible d'interdire les publicités lumineuses et les publicités numériques dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Brière. Il est en tout cas probablement possible de refuser l'implantation d'un panneau numérique à certains emplacements jugés dangereux, comme un rond-point. Ces panneaux attirent l'œil et l'attention, qu'on le veuille ou non, c'est justement l'intention de l'afficheur. Le commerce vaut-il la peine de provoquer des accidents, pouvant avoir une fin tragique ? Faut-il attendre qu'un accident grave se produise ?

Elle ne rentrera pas dans les détails mais, de façon globale, elle aurait voulu qu'il n'y ait pas la possibilité d'ajouter des publicités sur le territoire guérandais, et elle demande même à ce qu'il y en ait moins à certains endroits, comme rue des Pâtis où il y a une dizaine de panneaux sur 200 mètres. Certains dispositifs sont même sous-utilisés.

Les élus de son groupe continuent à demander davantage d'affichage libre, simples panneaux, pour annoncer les événements locaux et faire vivre la vie associative et démocratique locale et surtout qu'ils soient placés ailleurs que derrière les poubelles ou autres endroits peu visibles.

Et surtout, la Ville devra faire respecter le règlement, ce qui n'est pas fait actuellement alors que le Maire a un pouvoir de police. Même lorsque des citoyens signalent des infractions récurrentes, les publicités illégales ne sont pas retirées et les responsables ne sont pas inquiétés. Une discussion est indispensable avant une sanction, cependant, quand l'infraction est récurrente (plusieurs semaines chaque année par exemple), la sanction devient un outil nécessaire. Des chiffres confirment ses dires dans le rapport de présentation : de nombreux panneaux ont été recensés comme étant non réglementaires, et près de la moitié n'ont pas été retirés.

Pour finir, les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire souhaitent aussi montrer que des villes françaises agissent concrètement : la mairie de Grenoble a décidé de bannir la publicité de ses rues et de favoriser l'affichage associatif et culturel et, également, d'en profiter pour planter une cinquantaine d'arbres. Forcalquier a fait disparaître la publicité de ses rues et a ajouté 16 panneaux d'affichage associatif. 16 panneaux pour 5000 habitants alors que Guérande en a 5 !

Le rattachement de Guérande au Parc Naturel Régional de Brière devrait faciliter un tel changement si la Municipalité en avait la volonté.

Hélène CHALLIER indique que les élus de son groupe s'abstiendront quant au vote de la révision du Règlement Local de Publicité puisqu'ils constatent que la Ville n'a pas de pouvoir de police efficace pour le faire appliquer correctement. Ils souhaitent voter des règlements que l'on soit en mesure de faire respecter par tous, de manière équitable.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville n'est pas le seul acteur qui intervient dans cette révision du Règlement Local de Publicité. En effet, il y a la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'Architecte des Bâtiments de France. La Ville a instauré un Règlement Local de Publicité dès 2012, c'est lui qui s'appliquait en lieu et place de la Loi Grenelle I de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Guérande est le deuxième poumon économique de Loire-Atlantique ; il est nécessaire de trouver un juste équilibre en fonction des différents acteurs et le souhait exprimé par la Ville n'a pas été accepté par la DDTM ; donc pour tenir compte de l'autorisation donnée par la DDTM de pose de panneaux lumineux, la Municipalité a imposé un secteur sur une seule voie et sur une distance contrôlée pour, à l'avenir, éviter que cela puisse se reproduire, soit chez un privé soit sur le domaine public, en dehors de ce cadre-là. Monsieur le Maire entend que l'on puisse aller plus loin mais aujourd'hui c'est un signal que l'on porte au niveau de ce règlement sur la philosophie et sur vers quoi l'on tend. Des projets de loi sont actuellement à l'étude et les prochains élus devraient avoir des pouvoirs beaucoup plus souples pour mettre en application la police du maire face à ce type de situation qui concerne tout ce qui touche la non application du Règlement Local de Publicité mais aussi d'autres domaines. Les choses ont l'air d'aller dans ce sens ; il faut souhaiter que le 1^{er} magistrat de la commune ait les moyens de la répression.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une phase d'accompagnement car ce règlement sera exécutoire à partir du moment où il aura été transmis au contrôle de légalité et que la publicité en aura été faite. Il faudra avoir une démarche d'accompagnement de l'ensemble des acteurs, commerçants et entreprises. Il faudra accompagner les entreprises sur une période donnée puisqu'aujourd'hui cela nécessite pour certain un nouvel investissement d'enseignes ou de stores bannes ; il faudra donc mettre une date butoir pour que ces aménagements soient réalisés et que toutes les démarches soient entreprises pour que le Règlement soit appliqué.

Marie-Annick DURAND ajoute que l'information est prévue. La Ville va travailler avec le Cabinet pour élaborer des fiches simples et compréhensibles par tous et qui soient mises à la disposition des commerçants ou des artisans pour qu'ils puissent prendre en compte les obligations issues de ce nouveau Règlement.

Enfin Monsieur le Maire indique que la restitution de l'enquête publique est disponible sur le site Internet de la Ville.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU) – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Dominique MIGAULT – Emmanuelle SOALHAT)

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

2 – Budget Principal de la ville de Guérande - Vote du Budget Primitif 2020

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Maire remercie Pascal LOIRAT pour cette présentation illustrée et donne la parole à Hélène CHALLIER.

Hélène CHALLIER indique que sans surprise, les élus de son groupe voteront contre ce budget primitif pour toutes les raisons évoquées au moment des discussions sur le DOB, lesquelles n'ayant d'ailleurs pas trouvé réponse. Sans reconduire ce débat, ils peuvent dire que leur principale critique est la suivante.

La CRC met en demeure la Municipalité d'améliorer la qualité de l'information financière apportée aux membres du Conseil municipal à l'occasion du DOB, conformément à la loi. Le rapport stipulait qu'elle devait impérativement présenter un budget prévisionnel. Et Monsieur le Maire le sait, il n'est pas en mesure de le produire car notre endettement est resté constant sur le municipale, à hauteur de 20 millions d'euros. Mais dès le prochain municipale, nous allons devoir payer 8 millions pour le groupe scolaire de la Maisonneuve. Ce que la Municipalité s'applique à vouloir cacher. Quelle conception de la responsabilité politique et citoyenne est-ce là ?

Nous allons en outre devoir réhabiliter Athanor, et mettre la main à la poche pour un fonds de concours pour l'équipement culturel, auditorium ou salle de spectacle, prévu sur le site du Petit Séminaire. Voici là encore une affaire particulièrement mal négociée lorsque La Baule fait rénover Atlantia par Cap Atlantique pour plus de 11 millions d'euros et que Cap fait une économie des plus conséquentes (20 millions d'euros de non dépenses) en vendant le Petit Séminaire, à rebours des engagements qui avaient été pris. La moindre des choses, au vu de la situation, était de mettre à plat la question des grands équipements culturels structurants et l'iniquité de traitement des dossiers, la moindre des choses eût été de profiter de ce levier pour obtenir une vraie salle de spectacle et non un auditorium de 400 places aussi peu ergonomique dans son utilisation qu'insuffisant en terme d'ambition culturelle.

Si Hélène CHALLIER se permet de rappeler ces deux faits, c'est parce que c'est en termes humains et culturels que nous devons être ambitieux à Guérande. Il faut cesser de dilapider nos moyens dans des enquêtes dont la seule fonction est de s'auto-rassurer lorsque l'on peine, politiquement à comprendre et assumer les enjeux. Il faut apprendre, quel que soit notre nouveau Maire, à mieux défendre nos intérêts et à piloter le plus possible en régie en cessant de déléguer les études et les décisions à des structures qui se repaissent de notre pusillanimité (2 millions d'euros cumulés pour les études sur 6 ans).

Pour finir et c'est la dernière fois qu'elle le dira ici, utiliser l'outil qu'est un Plan Pluriannuel d'Investissements permet d'agir conjointement et en toute transparence. Cette transparence, la Municipalité la doit à ses administrés sans quoi ils ne feront plus jamais confiance aux Politiques.

Monsieur le Maire remercie Hélène CHALLIER pour ces éléments. Il estime que la transparence et les éléments d'appréciation qu'ont les citoyens sont aujourd'hui la gestion financière de la Ville, ainsi que ce qui a été mis en place comme procédures et comme démarches pour assainir les finances de la collectivité. Hélène CHALLIER oublie que depuis 2014, la Ville a dû faire face à une baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 6 millions d'euros. En parallèle, la Ville de Guérande joue un rôle indéniable de centralité sur le territoire. Aujourd'hui, Guérande joue la solidarité vis-à-vis des autres communes de Cap Atlantique car globalement Guérande est le poumon économique de Cap Atlantique ; c'est le territoire le plus important avec une superficie de 80 km² et 240 kms de voies communales à entretenir, routes qui sont utilisées par l'ensemble

des habitants de Cap Atlantique. Ces charges de centralité représentent 1 200 000 euros par an. C'est un sujet qui devra être débattu par les futurs élus au sein de Cap Atlantique où la ville de Guérande n'est pas entendue ou pas écoutée. On constate que les équipements sont essentiellement à la charge de la ville de Guérande alors que pour certains, 50% des utilisateurs sont non Guérandais. Il ne faut pas faire de ségrégation et ne pas les accueillir, bien au contraire ; s'ils viennent à Guérande c'est parce que nous offrons des services de qualité. Cependant, la ville de Guérande paie et contribue largement à la solidarité du territoire. Mécaniquement, tout ceci a une incidence sur le budget communal.

Malgré cela, la Ville arrive à poursuivre ses investissements. Elle présente systématiquement depuis 2014 un compte administratif en deçà du budget primitif ce qui prouve une bonne gestion de la collectivité et l'effort qui est porté par l'ensemble des agents dans cette démarche qui est intégrée et comprise. Bien évidemment, l'on peut aller plus loin mais aujourd'hui cet exercice permet de redoubler d'innovation ou d'intelligence pour revoir les projets et aller chercher de nouveaux acteurs et de nouveaux partenariats ; c'est ce à quoi la Municipalité s'emploie pour porter ses projets.

Frédéric MICHÉ rappelle que lors du dernier conseil municipal les élus de son groupe ont dit leurs désaccords vis-à-vis de la politique budgétaire de la Majorité municipale. Pour eux ce budget ne permet pas de répondre aux attentes des Guérandais et les choix hasardeux du début de municipe grèvent les possibilités d'investissements. Voici quelques remarques sur le budget 2020 tel qu'il est présenté :

Pour la section de fonctionnement :

Depuis deux ans l'on note une augmentation des charges de fonctionnement. Nous devons rester vigilants sur les causes de cette tendance. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire seront particulièrement regardants sur la pertinence des nouveaux recrutements et sur l'impact budgétaire. Nous devons également confirmer que les transferts de compétences à Cap Atlantique génèrent bien des économies de moyens. Ils attendent toujours, depuis 6 ans, une comptabilité analytique de la fête médiévale.

Ils continuent à dire que s'il est vertueux de maîtriser les charges de fonctionnement, il est nécessaire d'évaluer en parallèle l'impact des choix budgétaires sur l'organisation du travail des agents pour s'assurer que le service rendu est de qualité et réalisé dans un confort de travail acceptable.

Pour la section d'investissement :

Ils regrettent un budget qui ne donne pas assez de perspectives sur les années à venir. Il manque un plan pluriannuel d'investissements digne de ce nom. Etirer le prévisionnel sur une année, ce n'est pas proposer un PPI. Même s'ils peuvent comprendre qu'en année électorale il est difficile de projeter les futurs projets, il aurait été intéressant de visualiser les engagements en cours comme les coûts à venir en 2022 pour l'école de la Maison Neuve. Ils demandent un travail d'analyse sur les travaux réalisés en régie. Tout en comprenant l'intérêt qu'il peut y avoir pour les agents de participer à ces réalisations, il est important que l'on sache quelles sont les conséquences de ces commandes en régie sur l'organisation du travail et sur le coût réel des réalisations.

Pour conclure, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne voteront pas le budget que propose la Majorité municipale.

Monsieur le Maire prend acte des commentaires de Frédéric MICHÉ, notamment que les choix faits par la Majorité pendant ce municipe ne sont pas ceux qui auraient été faits par les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

Monsieur le Maire admet que les charges de fonctionnement augmentent mais il faut voir cela dans la globalité ; si l'on délègue à l'extérieur c'est que parfois la ressource n'existe pas en interne. Aujourd'hui, on fait en sorte d'adapter le profil des nouveaux agents que l'on recrute pour avoir cette ressource en interne afin d'éviter d'avoir recours à des cabinets extérieurs. Tout ceci est un juste équilibre entre une prestation extérieure ou l'embauche d'un agent. Chaque démarche faite lorsque l'on recrute l'est à partir d'un diagnostic. Monsieur le Maire rappelle qu'il est profondément attaché à la qualité de vie au travail et un accompagnement a été proposé dans certains services pour améliorer le bien-être au travail et mesurer sur les travaux en régie qui ont été menés, quelles sont les conséquences pour le service et quel en est le coût réel.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU - Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Dominique MIGAULT – Emmanuelle SOALHAT)

3 – Budget Annexe « Pompes Funèbres » - Vote du Budget Primitif 2020

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté en séance.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

4 – Tarifs municipaux 2020 – Service funéraire

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

5 – Taux d'imposition 2020

Frédéric MICHÉ souhaite savoir s'il s'agit d'un choix de la Municipalité ou si c'est imposé par la nouvelle loi de finances.

Il est répondu que pour la taxe d'habitation la commune n'a plus la possibilité d'augmenter le taux compte tenu de la réforme fiscale.

Monsieur le Maire précise que suite à la réforme sur la taxe d'habitation en 2018, 4674 foyers guérandais ont bénéficié de la suppression de 30% de la taxe d'habitation. En 2019, ce sont 4764 foyers fiscaux qui sont concernés par la suppression de 65% de la taxe d'habitation et en 2020, ce seront 100%. A la fin de la réforme en 2023, ce seront 7608 foyers fiscaux qui ne paieront plus de taxe d'habitation.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

La parole est donnée à Frédérick DUNET.

6 – Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2020

Cette délibération n'amène aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

7 – Mise à jour du tableau des amortissements à la suite du passage à la nomenclature M57

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

8 – Garantie d'emprunt Crédit Agricole Atlantique Vendée à Loire-Atlantique Développement - SELA – ZAC de la Maison Neuve

Cette délibération n'entraîne aucune remarque.

VOTE : Unanimité

9 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à Espace Domicile – Opération Foyer Beauséjour – Réhabilitation de la cuisine

Françoise JOUNIER précise que la garantie d'emprunt est apportée après la fin des travaux afin de caler le coût du prêt au plus près du coût réel de l'opération. Ceci est vrai pour toutes les garanties d'emprunt touchant les établissements médico-sociaux.

VOTE : Unanimité

10 – Chambre Régionale des Comptes – Suites données au rapport de la CRC sur la gestion communale de 2012 à 2017

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté en séance.

François PAGEAU rappelle que ce rapport a donné lieu, il y a quelques mois déjà, à un avis de la part du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire sur lequel il ne reviendra pas en détail. A quoi bon remuer le couteau dans la plaie. A l'époque, les élus de son groupe avaient souligné que la Chambre Régionale des Comptes ne faisait qu'épingler et reprendre ce qu'ils ne cessaient de dénoncer depuis le début de ce municipale : à savoir une gestion financière pour le moins fantaisiste, approximative et périlleuse. Dont acte.

Petite réflexion sur la forme :

- certains passages de la version papier sont absolument illisibles et inexploitable sans le document qui a été distribué en Commission préparatoire.
- Recommandation 3 : divergence entre la version remise en commission et la version jointe aux documents du Conseil (les engagements des dépenses d'alimentation dans les restaurants scolaires ont disparu).

Enfin sur le fond : ce qui importe le plus aux élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

- Ils souhaitent que leur soit repreciser les points d'étape de l'échéancier qui a été mis en place afin de rectifier et assainir les finances ?
- La Chambre donnera-t-elle un nouvel avis, suite au retour que la Municipalité va effectuer du suivi de ces recommandations ? En fera-t-elle un Compte-rendu ? Si oui quand ? En aura-t-on communication ?

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire prennent donc acte de ces éclairages, des efforts nécessaires et contraints que la Municipalité entreprend même si certains leur paraissent un peu vagues dans leur formulation ou tout du moins dans leur planification. Mais ils attendront le retour définitif de la Chambre sur l'avancée et l'efficacité des engagements de la Municipalité pour les valider.

Monsieur le Maire confirme que les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes sont publics et une communication sera faite dès les retours de la Chambre. Le contrôle portait sur les exercices de 2012 à 2017, et le zoom va être porté sur ce que la collectivité a mis en place depuis la remise du rapport le 28 janvier 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

11 – Réhabilitation du Complexe Sportif Jean-Ménager – Adoption de l'enveloppe prévisionnelle – Lancement procédure de marchés - Demande de financement

Selon François PAGEAU, le complexe sportif Jean-Ménager aura fait probablement couler autant d'encre et généré de salive que de sueur durant ce municipale. Les choses avancent pour ce qui concerne la réhabilitation, les réparations nécessaires et contraintes. Mais la Majorité municipale peut-elle confirmer ce soir que les aménagements induits par cette délibération ont bien tous été présentés et validés par les futurs utilisateurs ? En effet depuis que l'on parle de ce projet, on entend tout et son contraire. Les élus de son groupe ont donc besoin ce soir que la Majorité leur dise exactement où l'on en est.

Par ailleurs où en sommes-nous des réflexions d'aménagement annexes ?

- On parlait de faire disparaître les bungalows. Il semble qu'il n'en soit plus question.
- Certains parlent d'une extension pour une salle de basket dans l'espace compris entre le complexe et les terrains de foot stabilisés. D'autres disent qu'il n'en est rien ? Le projet est-il stoppé pour être mieux relancé ? Et si oui des estimations ont-elles été faites ?

Frédéric DUNET rappelle que ce projet a été présenté aux associations utilisatrices et validé par elles.

Le projet porte sur la création de vestiaires supplémentaires mais aussi sur une restauration complète de la toiture et de l'isolation du bâtiment qui devrait être à nouveau opérationnel pour une trentaine d'années.

S'agissant des projets dont on peut entendre parler ici ou là, Frédéric DUNET pense que la période de campagne électorale fait que l'on entend beaucoup de choses. Il confirme que rien n'a été chiffré ni arrêté concernant des aménagements supplémentaires. Eu égard à la période préélectorale dans laquelle l'on se situe actuellement, aucun projet non budgétisé n'a lieu d'être évoqué. Aussi, seule la réhabilitation telle qu'elle a été prévue est aujourd'hui budgétisée.

Hélène CHALLIER demande ce qu'il en est de la salle de convivialité qui était prévue.

Monsieur le Maire lui fait remarquer que cette salle de convivialité fait bien partie du projet comme mentionné dans la délibération.

Frédéric DUNET rappelle que le projet a été présenté en Commission mixte Sports/Finances et confirme qu'il n'y a pas de modification par rapport au projet initial.

VOTE : Unanimité

12 – Réhabilitation du Complexe Sportif Jean Ménager – Autorisation dépôt permis de construire

Cette délibération n'appelle aucune observation.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

13 – Affaires foncières – Lieudit Kernalno – Route de Mesquer Vente de fossés communaux

Anne-Gaëlle RÉVAULT note que cette vente permettra la réalisation de la déviation vers La Turballe. Comme lors du Conseil municipal de novembre, les voix de son groupe seront partagées, représentatives des avis divergents de ses sympathisants sur ce sujet. Certains d'entre eux estiment qu'il est temps de penser autrement qu'en construisant de nouvelles routes. Ce développement des véhicules motorisés et cette artificialisation incessante des sols ne sont pas soutenables. Si une artificialisation des sols est jugée indispensable pour l'intérêt collectif, il faut alors prévoir des compensations en terme de perméabilité en rendant des surfaces équivalentes perméables. De plus, certains d'entre eux jugent qu'il y a d'autres priorités d'utilisation de l'argent public ; pour rappel cette déviation de 6,6 km est estimée à 16,5 millions d'euros.

Monsieur le Maire prend acte de l'observation d'Anne-Gaëlle RÉVAULT.

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

14 – Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération ne donne lieu à aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Dominique MIGAULT – Emmanuelle SOALHAT)

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Anne-Gaëlle RÉVAULT qui donne lecture de la question écrite posée par le groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire.

« Le 17 octobre 2018, s'est tenu un 1^{er} comité de pilotage ayant pour objet « plan de circulation » comme en atteste le diaporama présenté en séance.

Lors de cette réunion, vous nous annonciez :

- qu'un diagnostic avait été réalisé par le CEREMA et que la commune continuait son travail sans cabinet extérieur ;
- que le périmètre de ce diagnostic se limitait à l'agglomération mais que le plan de circulation porterait sur toute la commune de Guérande ;
- que le comité de pilotage se réunirait 3 fois par an et que des comités de suivi constitués principalement de techniciens se réuniraient 1 fois par mois ;
- que des ateliers de concertation auraient lieu ;

Deux décisions ont été prises lors de ce 1^{er} comité de pilotage :

- mettre le bourg de Guérande en « Ville 30 » et réfléchir en adoptant une approche sectorielle plutôt que thématique pour définir le plan de circulation, en commençant par le cœur de ville.

Que reste-il de tout cela aujourd'hui ?

- Le diagnostic du CEREMA a été présenté aux membres du comité de pilotage en octobre 2018. Il nous avait été dit que le document nous serait transmis. Ne l'ayant pas reçu, nous l'avons demandé à plusieurs reprises sans succès.
- Un 2^{ème} comité de pilotage a eu lieu le 20 février 2019, mené à notre grand étonnement par le cabinet Métavision.
- Au 2^{ème} comité de pilotage :
 - Le diaporama s'intitule « Se déplacer à Guérande », il n'est plus question de « plan de circulation ».
 - Suite à notre question, nous apprenons que la décision « Ville 30 » prise lors du 1^{er} comité de pilotage a été abandonnée.
 - Le cabinet Métavision nous présente le déroulé de la concertation qu'il anime : une réunion publique, des entretiens individuels, 3 ateliers. Le comité de pilotage a reçu les compte-rendus des 2 premiers ateliers, mais jamais celui du dernier en avril. Il nous est annoncé qu'on ne parle plus que du centre-ville, reléguant les villages aux oubliettes. L'objectif se réduit à peau de chagrin : quelques travaux à court terme avant fin 2019
 - Il est annoncé un 3^{ème} comité de pilotage en mai 2019 ; celui-ci n'a jamais eu lieu.
- Une association a été rencontrée à 3 reprises dont 2 fois sur le terrain, à vélo, pour proposer des aménagements selon des axes Est-Ouest et Nord-Sud. La démarche semblait louable mais les propositions de l'association s'avéraient toujours trop chères pour la mairie, même de simples marquages au sol.

Nous nous questionnons sur le rôle d'un comité de pilotage qui prend des décisions ensuite annulées sans que les participants en soient informés et qui finalement ne décide plus de rien.

Le sujet que nous abordons ici amène de multiples questions :

- Est-il possible de disposer du diagnostic réalisé par le CEREMA ?
- Quel a été le coût cumulé de cette démarche pour la mairie : CEREMA, Métavision, travail des salariés de la mairie, etc. ?
- Pourquoi êtes-vous revenu sur la décision du comité de pilotage, décision que vous portiez, de la « Ville 30 » ? Attendez-vous, comme l'a dit un salarié du cabinet Métavision lors du 2^{ème} comité de pilotage, « les élections municipales avant de reparler de Ville 30 car c'est un sujet délicat » ?

Bien entendu décider que Guérande devienne « Ville 30 » ne suffit pas : des aménagements doivent être apportés pour sécuriser les déplacements doux.

- Combien de fois les comités de suivi se sont-ils réunis ?
- Quels travaux ont été effectués suite à la concertation ? Nous avons attendu la fin d'année 2019 mais nous n'en avons pas repérés.
- Pourquoi le plan de circulation s'est transformé en « Se déplacer à Guérande » puis a disparu ?
- Pourquoi les projets définis lors des ateliers de concertation n'ont-ils pas abouti fin 2019 comme prévu ?

- A quoi serviront les 30 000 € budgétés pour des itinéraires cyclables en 2020 ? Suffiront-ils à apaiser la ville sachant que rien n'est budgété pour 2021 ?

Durant le mandat, lorsqu'on vous a parlé d'aménagements cyclables, vous avez répondu « on attend le plan de circulation ». Vu ce qu'il est devenu, on a du mal à croire vos promesses. Nous entendons parler de projets pour apaiser le centre-ville, développer la circulation douce sur Guérande, mais quand se concrétiseront-ils ? Nous ne les avons pas vus durant ces 6 ans de mandat ».

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard MACÉ qui donne la réponse suivante :

La première réponse que nous pouvons vous confirmer est que le diagnostic peut vous être remis.

De manière globale, nous avons souhaité, au terme du diagnostic réalisé par le CEREMA,

- 1 - Valider une philosophie générale
Sécurité, apaisement, priorité aux plus vulnérables et moins polluant
- 2 - Prioriser les actions
Par quartier, par axe, par thème
- 3 - Lancer les études opérationnelle (en vue de travaux)
- 4 - Proposer une démarche participative
De nombreux ateliers et réunion publiques ont été menées en 2019

La mission du bureau d'études MétaVision a consisté à organiser une concertation pour mettre en relation le diagnostic technique avec les attentes prioritaires des Guérandais.

Au terme du diagnostic nous avons été convaincus que les actions à mettre en œuvre ne pourraient être toutes menées de front car elles concernaient trop de sujets divers :

- De nombreux petits aménagements
- Un travail global sur toute la signalisation et la réglementation (vitesse, stationnement, etc.)
- De gros aménagements de refonte de l'espace public (les faubourgs, le tour des remparts, le Bd De Gaulle
- Sans oublier les aménagements et les traversées des nombreux villages

Les ateliers ont fait ressortir les attentes les plus urgentes et prioritaires. La volonté était de cibler des actions à mettre en œuvre rapidement (de septembre à novembre pour la plupart, puis une reprise au printemps – contraintes climatiques hivernales).

De ces ateliers, nous avons extrait les priorités du groupe de travail :

- Validation générale de l'abaissement de la vitesse à 30 km/h : il reste quelques axes sur lesquels il est encore nécessaire d'étudier la faisabilité pour que la vitesse soit réellement appliquée, et valider les régimes de priorité dans les carrefours ;
- Validation également du souhait de la ville pour apaiser les voies et redistribuer l'espace en faveur des piétons et cyclistes.

Le plan d'action n'est pas encore formalisé dans sa globalité puisqu'il nécessite un travail à l'échelle de la ville, et sur de nombreux sujets. Il doit faire l'objet d'échanges avec CAPA, le Département, et l'ABF.

Notre souhait est également que ce programme d'aménagement et de travaux soit formalisé pour faire l'objet d'échanges et qu'il soit aussi compris par nos partenaires ou par les Guérandais.

Ce que nous avons dans un premier temps nommé « Plan de circulation » se révèle davantage un plan d'aménagement et de redistribution entre les modes de circulation qu'une refonte totale (comme certains plans de circulation) des sens de circulation et des itinéraires.

Seule quelques voies ou tronçons de voies sont concernés par d'éventuelles modifications de sens ou d'itinéraire : ils feront l'objet d'échanges lors des projets d'aménagement (par exemple : la dernière section du Fbg Saint Michel lorsque la nouvelle voie sera créée vers le chemin du Guesny, le chemin du Guesny lui-même, le faubourg Ste Anne en sens unique, etc).

La phase de concertation et d'atelier a confirmé d'une part la faible quantité d'itinéraires à réorganiser (parcours qui dysfonctionnent) et d'autre part que ce sont des aménagements de voies qui sont nécessaires et attendus.

Aujourd'hui, les projets en études opérationnelles (c'est-à-dire en vue de travaux) répondent tous à ces directives d'apaisement et de redistribution de l'espace :

- Plan Guide pour le secteur nord-ouest de l'agglomération : Bd De Gaulle, Fbg saint Anne, Fbg Bizienne. Ce plan guide fixe les principes d'aménagement (largeur de trottoirs, localisation des stationnements et des déplacement doux, localisation de la végétation, présence de stationnement, etc.) Il se concrétisera par des travaux par tronçons. Les premiers tronçons identifiés sont les suivants :
 - o Section du bd de Gaulle « cœur commercial » ciblé par l'OAP du PLU
 - o Section du bd de Gaulle au droit des opération immobilière terminée, entre le Fbg Ste Anne et la route de Mesquer
 - o A plus long terme, lorsque l'opération sur l'ex-garage cottaïs sera terminée, l'entrée de ville depuis LA Turballe.
- La section du Fbg St Michel entre la rue du Roi Albert et le tour des remparts au terme de l'opération immobilière de l'OAP du PLU (opération immobilière présentée en commission Aménagement du Territoire)
- L'apaisement et la sécurisation de la Traversée de Clis
- L'apaisement et la sécurisation du Fbg Bizienne avec dans un premier temps la réalisation rapide de plateau et d'un changement de carrefour.
- L'apaisement et la valorisation du Fbg Ste Anne
- Etc.

A moyen terme, la revalorisation du tour des remparts.

Pour répondre également aux sollicitations des Guérandais, les travaux programmés ne doivent pas s'éparpiller, mais tous répondre à un déploiement des aménagements, mis en cohérence, étudiés et planifiés en fonction des budgets et des moyens pour suivre les projets. A ce sujet le profil de l'agent qui vient d'être recruté ce jour en qualité de chargé d'opération espace public répond à notre besoin, avec la possibilité de réaliser des études de maîtrise d'œuvre en interne.

Pour répondre à vos questions sur le second comité de pilotage, comme j'ai pu déjà le dire, le sujet est moins de faire un plan de circulation que d'aménager et de redistribuer l'espace entre les

mobilités. La zone 30 est bien au centre de la réflexion, et l'ensemble des futurs aménagements en tiendra compte :

- Apaisement des vitesses et sécurisation des piétons et cyclistes
- Redistribution de l'espace
- Eventuellement le changement des régimes de priorité dans certains carrefours
- Etc.

Les villages bénéficieront également de cette philosophie d'aménagement, c'est d'ores et déjà engagé pour Clis, Rue du Ber à Saillé et La Madeleine.

L'ensemble de ces projets d'aménagement est complété par le travail de la régie sur de plus petits travaux. Les actions déterminées par le groupe citoyens de la démarche « se déplacer à Guérande » sont d'ailleurs majoritairement réalisés par le service Voirie.

Quant à la démarche spécifique sur les itinéraires vélo, nous avons demandé aux services techniques d'engager cette concertation pour mettre en œuvre deux axes majeurs de circulation cycliste dans les déplacements quotidiens des Guérandais (la vocation touristique étant organisée avec CAPA et le Département).

Imaginé dans l'esprit de la zone 30, il n'y a pas d'aménagements coûteux, car le cycliste est sur la chaussée. Il n'y a pas non plus de peinture coûteuse, il y a seulement des peintures inutiles ou contreproductives qu'il faudra gommer. Toutes les peintures nécessaires et en faveur des itinéraires cyclables seront bien entendu réalisées.

La réflexion a été menée sur la totalité de Guérande « aggloméré » et se poursuit donc sur les Villages. Ce qui est en cours reste la formalisation qui nécessite du temps pour les équipes, avec cette volonté de mener une part importante en interne pour gagner en réactivité.

Pour répondre à l'ensemble de vos questions :

- Le diagnostic du CEREMA peut vous être transmis
- Le coût global des études CEREMA et de l'accompagnement à la concertation par MétaVision s'élève moins de 50 k€ Euros, ce qui représente une part marginale du budget d'aménagement des espaces publics pour 2 ans, 2020 / 2021 sachant que les études produites servent à planifier et organiser les projets au-delà du prochain mandat – ce type d'étude s'apparente à des études de programmation qui représentent souvent 1.5 à 2 % des budgets de manière générale.
- Lorsque le plan d'actions sera totalement formalisé, un comité se réunira – probablement avec le prochain conseil municipal

Enfin et pour être tout à fait concret, parmi les actions demandées par le groupe de citoyens « se déplacer à Guérande », l'équipe de voirie a réalisé les opérations suivantes de septembre à novembre :

- o Mobilier urbain et totem auprès des écoles privées ou publiques
- o Ralentissement au niveau du Moulin de la Place
- o Ralentissement avenue de la Brière
- o Pose d'un radar pédagogique fixe
- o Création de changement de priorité
- o Mobilier urbain, peintures, signalisation dans le quartier Lamartine / Kerbiniou

Ainsi que les préparations de travaux incluant de la peinture (hors hiver) :

- o Préparation des plans de peinture pour le printemps : avenue de la Brière, parvis de la Poste à Athanor, accès au restaurant du Collège St Jean Baptiste chemin de la Tonnelle, rue Aristide Briand, faubourg Bizienne, chemin du Guesny
- o Préparation de modifications du Bd de Dinkesbhül,
- o Préparation des dossiers pour l'implantation d'une soixantaine d'appuis vélos

Les 30.000 euros budgétés pour les aménagements cyclables en 2020 concernent les appuis vélos que CAPA ne prendra pas en charge ainsi que les aménagements liés aux itinéraires nord-sud et est-ouest qui ont fait l'objet des ateliers de concertation que vous avez nommés ; ces aménagements ont été distingués en « projet » avec un budget affecté en 2020. En 2021, les aménagements pour le cycle sont intégrés dans les projets donc dans le budget d'aménagement d'espace public global (lignes mobilier, signalisation-peinture, ou dans les projets d'aménagement spécifiques par secteur).

Vous voyez donc que notre action municipale est de réaliser ces aménagements cyclables ou plus généralement, les aménagements qui concourent au bien-être et à la sécurité des usagers de nos voiries guérandaises, qui je vous le rappelle représentent 240 km, en réalisant les choses dans l'ordre, un diagnostic, un recours à la démarche participative afin de recueillir l'avis des habitants, des études préalables, une budgétisation et une mise en œuvre dans la foulée. Ce processus peut sembler parfois un peu long, mais le principe d'associer les usagers aux aménagements finaux, auquel notre équipe tient beaucoup, est un gage de réussite des projets que notre équipe souhaite mener pour la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil d'Etat a rejeté le recours initié par l'Association Française des Producteurs de Sel marin de l'Atlantique, et porté par la Ville de Guérande, Cap Atlantique, la Région, la Communauté de communes de l'île de Ré et celle de Noirmoutier pour soutenir les paludiers de notre région qui s'opposaient à l'appellation IGP Fleur de Sel de Camargue.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 2 mars prochain à 18h30.

La séance est levée à 20h30.
